

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

N° 2023-1-2

L'an deux mil vingt-trois,

Le 6 mars à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Monsieur Christophe LAGADIC est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CORNIC Karine à CADIC Christophe, MILIN Claudine à SINIC Aurélie

Excusés : BERNARD Jean-Michel, GOURVES Muriel

Absentes : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

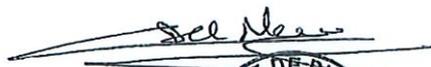
Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SPECTACLE DE NOEL 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil, d'accorder une subvention de 7 € par enfant scolarisé à Pleuven, pour financer les spectacles de Noël 2022 des deux écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de verser une subvention à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Pleuven, correspondant à 7 € par enfant scolarisé, afin de financer les projets de Noël.

Le Maire,
David DEL NERO




Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr